



Le Foot Amateur

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE PROPOSÉ AUX ARBITRES VICTIMES D'AGRESSIONS

Présentation du mode opératoire





MODALITÉS TECHNIQUES POUR LA MISE EN APPLICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ LE 15 DÉCEMBRE 2009 ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL ET LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION (INAVEM)



Près de 25 ans d'engagement auprès des victimes.

Fédération généraliste d'aide aux victimes, créée en 1986, l'INAVEM a pour mission d'animer, de coordonner et de promouvoir le réseau d'Associations de professionnels de l'aide aux victimes, ainsi que d'engager des partenariats, des conventions pour faciliter l'accès des personnes victimes vers les associations locales.



MODE OPÉRATOIRE :

Dès lors qu'un centre de gestion a pris connaissance d'une agression commise sur un arbitre, **la personne ressource désignée par le district ou la ligue, transmet à l'INAVEM, par courriel, une demande de prise en charge de l'arbitre ayant donné son accord au préalable** (cf. document « Déclaration INAVEM »).

L'INAVEM accuse réception dans les 24 heures par retour de courriel. A défaut de réponse de l'INAVEM, deux numéros inscrits dans la « Déclaration INAVEM » peuvent être activés. La FFF peut aussi intervenir directement auprès de l'institut.

L'ensemble des informations échangées dans le cadre des saisines est confidentiel.

*Toutefois, si un arbitre ne souhaite pas solliciter une prise en charge via la personne ressource, il peut obtenir une aide directe et un accompagnement en composant le numéro national d'aide aux victimes : **08VICTIMES** soit le **08 842 846 37** (7j sur 7 de 9h à 21h, au prix d'un appel local).*

Document « Déclaration INAVEM »



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR L'INAVEM D'UN ARBITRE VICTIME D'AGRESSIONS EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE UN SOUTIEN MORAL OU PSYCHOLOGIQUE.

PERSONNE RESSOURCE QUI DEMANDE LE RAYTEL :

Nom / Prénom :	
Ligue ou District d'appartenance :	
Qualité / Fonction :	
Tél :	
Adresse électronique pour l'accusé de réception :	

OBJET DE LA DEMANDE DE RAYTEL :

Date de l'événement :	
Si lié à une rencontre, merci d'indiquer le numéro de match :	

PERSONNE VICTIME A RAYTELER :

Nom / Prénom :	
Département du lieu de résidence :	
Age :	Sexe :
Tél fixe :	Tél portable :

souhaite être appelé(e) par l'INAVEM.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Fait à (lieu), le (jour/mois/année) à (heure)

Fiche à envoyer par courriel à : 08victimes@inavem.org

avec copie abouhedis@inavem.org ; animation.reseau@inavem.org ; observatoire@fff.fr

Contacts téléphoniques professionnels INAVEM :

Le 08VICTIMES au 08 842 846 97 - Portable d'astreinte : 06 25 54 56 10.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Matthieu ROBERT (Ligue du Football Amateur) au 01 44 31 75 11.



MODALITES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE :

1 – Premier contact téléphonique par un écoutant-expert

Un premier niveau de prise en charge est effectué par les écoutants-experts de la plate-forme téléphonique de l'INAVEM. Les écoutants-experts prennent contact directement avec l'arbitre victime et effectuent une identification des besoins.

Les écoutants-experts proposent une saisine de l'association locale aux fins d'accompagnement de l'arbitre victime. Celui-ci peut accepter ou décliner l'offre de services qui lui est faite. En cas de refus, les écoutants-experts fournissent les coordonnées de l'association locale, que l'arbitre victime pourra contacter plus tard s'il le souhaite.



2 – Accompagnement moral ou psychologique en proximité

Une prise de rendez-vous auprès de l'Association locale d'aide aux victimes pourra être proposée par l'écoutant-expert à l'arbitre victime. La prise en charge de proximité par l'Association d'aide aux victimes locale n'est pas une aide d'urgence.

Plusieurs entretiens de soutien pourront être prévus avec la possibilité que l'association d'aide aux victimes conclut qu'un suivi thérapeutique extérieur est nécessaire.

3 – Confidentialité

La FFF et l'INAVEM prennent les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de leur personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature recueillies au cours de la mise en œuvre de ce projet.



COMMUNICATION :

L'INAVEM et la FFF s'engagent à promouvoir ce dispositif et le champ d'activité des associations d'aide aux victimes auprès des acteurs de terrain, s'informent et s'accordent sur la teneur de la communication qui pourra être faite.

VOS REFERENTS

Rémi HARREL
Tél : 01 44 31 76 01
Mail : remi.harrel@fff.fr

Matthieu ROBERT
Tél: 01 44 31 76 11
Mail : observatoire@fff.fr